Date de génération de ce justificatif : 31/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SCM CENTRE DE CARDIOLOGIE LORIENT/CENTRE DE CARDIOLOGIE DE PONTIVY – Modification(s) de société

Référence : L023226

Départements de publication : Morbihan
Annonce légale publiée le 19 janvier 2024 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Modification(s) de société

FIDAL
AVOCATS
Direction Régionale Bretagne
2, rue de la Mabilais
CS 24227 - 35042 RENNES Cedex

Parc Tertiaire de Laroiseau II 67 rue Anita Conti 56002 VANNES cedex Avis de fusion SCM CENTRE DE CARDIOLOGIE LORIENT Société Civile de Moyens au capital de 1.738,13 euros Siège social : 3 rue Robert de la Croix – 56100 LORIENT 344 018 304 RCS LORIENT Société absorbante ET CENTRE DE CARDIOLOGIE DE PONTIVY Société Civile de Moyens au capital de 4.000 euros Siège social : Kerio – 56920 NOYAL PONTIVY 879 673 432 RCS LORIENT et ECNI56 Société Civile de Moyens au capital de 2.000 euros Siège social : 3 rue Robert de la Croix – 56100 LORIENT 843 055 518 RCS LORIENT Sociétés absorbées Suivant décision unanime des associés de la Société SCM CENTRE DE CARDIOLOGIE LORIENT en date du 28 décembre 2023 : -le capital social a été réduit de 28,13 euros, pour être ramené de 1.738,13 euros à 1.710 euros, par voie de réduction à 15 euros de la valeur nominale des 114 parts composant le capital social, la somme de 28,13 euros étant portée au débit du compte de « report à nouveau ». -les associés ont approuvé le projet de fusion établi le 28 décembre 2023, aux termes duquel les Sociétés CENTRE DE CARDIOLOGIE DE PONTIVY et ECNI56, ont fait apport, à titre de fusion, à la Société SCM CENTRE DE CADIOLOGIE LORIENT de la totalité de leur patrimoine. Pour la Société CENTRE DE CARDIOLOGIE DE PONTIVY, la valeur nette apportée ressort à 4.000 euros et le montant de la prime de fusion à 40 euros En

conséquence, le capital social de la Société SCM CENTRE DE CARDIOLOGIE LORIENT a été augmenté de 3.960 euros, pour être porté à 5.670 euros, par voie d'émission de 264 parts sociales nouvelles de 15 euros de valeur nominale chacune. Pour la Société ECNI56, la valeur nette apportée ressort à 2.000 euros et le montant de la prime de fusion à 20 euros. En conséquence, le capital social de la Société SCM CENTRE DE CARDIOLOGIE LORIENT a été augmenté de 1.980 euros, pour être porté à 7.650 euros, par voie d'émission de 132 parts sociales nouvelles de 15 euros de valeur nominale chacune. Ce projet de fusion a été approuvé en date du 28 décembre 2023 par les associés des Sociétés absorbées. Les sociétés CENTRE DE CARDIOLOGIE DE PONTIVY et ECNI56 sont définitivement dissoutes de plein droit sans liquidation au 31 décembre 2023. Suivant décision unanime des associés de la SCM CENTRE DE CARDIOLOGIE LORIENT en date du 28 décembre 2023, le capital social a été réduit de 5.895 euros, pour être ramené de 7.650 euros à 1.755 euros, par voie de rachat en vue de leur annulation de 393 parts sociales de 15 euros de la valeur nominale. Suivant cette même décision et décision rectificative des 4, 5 et 8 janvier 2024, le capital social a été augmenté de 45 euros pour être porté à 1.800 euros par voie d'émission au pair de 3 parts sociales nouvelles de 15 euros chacune, toutes souscrites par Monsieur Antoine DRYE et libérées en intégralité à la souscription. Suivant cette même décision : -il a été décidé de modifier la dénomination sociale, qui est désormais SCM Ouest Card. L'article 3 des Statuts a été modifié en conséquence. -Il a été pris acte de la démission de Mesdames Karine MEAR, Sophie DEBRUERES, Clémence RICHARD, Camille PICHARD, Monsieur Antoine DRYE, la SELARL DU DOCTEUR MAXIME FOURNET et la SELARL MARIE FEDERSPIEL de leurs fonctions de cogérants avec effet au 31 décembre 2023. Pour avis.

Consulter cette annonce en ligne